



Lettre ouverte à la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse

Madame la Présidente,

Par délibération en date du 4 juillet 2025, vous avez proposé et validé la suppression de nombreuses aides que le conseil départemental allouait historiquement pour faciliter l'ouverture culturelle et sportive des écolier.es et des collégien.nes creusois. Ainsi, vous avez décidé, sans aucune concertation avec la communauté éducative, de mettre fin :

- à la prise en charge des frais de transport pour les sorties éducatives,
- à l'accès de tous les élèves au dispositif Collège au cinéma,
- à la convention du dispositif Collège au théâtre,
- aux subventions pour les voyages scolaires avec nuitée sur le temps scolaire pour le premier degré
- aux subventions pour les sorties éducatives des collégien.nes d'une journée,
- à l'aide à la mobilité pour un séjour ou stage à l'étranger,
- à l'aide aux déplacements des écoles vers une bibliothèque professionnelle,

S'il s'agit de compétences qui ne sont pas des compétences obligatoires du conseil départemental, nous ne doutons pas que vous avez mesuré et analysé les conséquences que ces choix budgétaires vont avoir sur la capacité ou non des personnels, des écoles et des établissements à maintenir une ouverture culturelle à tous les élèves.

En effet, il est certain que ce désengagement du conseil départemental conduira mécaniquement à un recul des actions culturelles menées. Les premières victimes seront les élèves dont les familles sont les plus éloignées de la culture et/ou dont la situation sociale ne permet de se rendre en famille dans les lieux de culture. C'est donc un choix socialement discriminant, qui rompt franchement et délibérément avec l'ambition d'offrir à tous les élèves une culture commune et de casser les déterminismes sociaux qui gangrènent notre système scolaire.

Pourtant, si ces actions représentent un coût, celui-ci est à mettre en relation avec d'autres choix faits par le conseil départemental qui ne relèvent pas non plus de dépenses obligatoires. C'est le cas notamment de la participation au financement de l'accueil d'une étape du tour de France cycliste masculin en 2024 (près de 100 000 euros) puis du tour de France cycliste féminin en 2025 (68 000 euros). L'engagement du Conseil départemental se chiffre en dizaines de milliers d'euros pour chacune de ces actions, sans compter les surcoûts de mise en conformité des routes.

Ainsi, renoncer à l'une et/ou l'autre de ces actions aurait permis de financer plusieurs années de classes de découverte dans le 1^{er} degré ou 10 ans d'aide aux séjours à l'étranger ou encore plusieurs années du dispositif collège au cinéma...

Nous mesurons les contraintes budgétaires qui sont celles du département de la Creuse dans un contexte de baisses drastiques et continues des dotations aux collectivités, conséquences des choix budgétaires nationaux. Cependant, les arbitrages que vous décidez de mener, avec votre majorité, sans consultation ni des usager.es ni des personnels, sont lourds de symbole et de conséquences pour les élèves les plus fragiles.

Dans un département où les déterminismes sociaux, territoriaux et de genre sont particulièrement marqués, vos choix sont un terrible signal de renoncement, une marque d'abandon de la jeunesse de notre département par le conseil départemental.

Toute erreur est réparable. Il vous appartient donc, si vous n'assumez pas ce sacrifice de la jeunesse, de prendre le plus rapidement possible les délibérations qui permettraient de nouveau le financement de ces actions par le conseil départemental.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, en notre profond attachement au Service Public et Laïque d'Education Nationale et en notre engagement pour l'éducation et l'émancipation de la jeunesse.

Pour la CGT Educ'Action
Fabrice COUEGNAS